



BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION

SUR APPARTEMENTS, TERRAINS, MAISONS & FONDS DE COMMERCE

(Pourcentage maximum de commissions appliquées)

Sur le Prix Net vendeur :

De 1 à 50000 €	—	15% TTC avec un minimum de 4.000 €
De 50 001 € à 100 000 €	—	10 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	—	8 % TTC
A partir de 200 001 €	—	7 % TTC

Sur programme neuf : suivant grille tarifs promoteurs

HONORAIRES DE LOCATION

SUR APPARTEMENTS & MAISONS

10 % TTC maximum du loyer Hors Charges Annuelles

100 % Propriétaire

100 % Locataire

HONORAIRES DE TRANSACTION

SUR COMMERCE

10 % sur prix de cession